



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 130<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U A, 24-28 juin 2002

---

### *RÉSOLUTION*

#### *CE130.R1*

#### **PLAN STRATÉGIQUE DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN, CORRESPONDANT À LA PÉRIODE 2003-2007**

##### *LA 130<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,*

Ayant considéré le Plan stratégique du Bureau sanitaire panaméricain correspondant à la période 2003-2007 (document CE130/12);

Notant avec satisfaction les changements apportés au processus de planification qui se sont traduits par des efforts renouvelés portant sur les questions institutionnelles décisives à la réalisation des priorités de la coopération technique ; et

Prévoyant que le Secrétariat tiendra compte des commentaires du Comité exécutif dans la finalisation du Plan,

#### *DÉCIDE :*

De recommander à la Conférence sanitaire panaméricaine d'adopter une résolution rédigée selon les termes suivants :

##### *LA 26<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,*

Ayant examiné le Plan stratégique du Bureau sanitaire panaméricain correspondant à la période 2003-2007 (document CSP26/10);

Conscient de la fonction constitutionnelle de la Conférence sanitaire panaméricaine dans la détermination des politiques générales de l'Organisation ; et

Reconnaissant le besoin du Bureau de diriger ses efforts et ses ressources sur les priorités régionales collectives de la santé pour aider à assurer que tous les peuples de la Région jouissent d'une santé optimale,

***DÉCIDE :***

1. D'approuver le Plan stratégique du Bureau sanitaire panaméricain 2003-2007.
2. De demander au Directeur :
  - a) de tenir compte du Plan stratégique et des besoins de ressources humaines pour son exécution dans la préparation du budget programme biennal pour la période 2003-2007;
  - b) de suivre et évaluer la mesure dans laquelle les objectifs du Plan stratégique sont atteints;
  - c) de disséminer largement le document « Plan stratégique du Bureau sanitaire panaméricain 2003-2007 ».

*(Cinquième séance, le 26 juin 2002)*